

RÉSOLUTION 3.20

REQUÊTE AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Considérant que le gouvernement de la République du Sénégal est le secrétariat intérim actuel de la Composante environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD),

Consciente du rôle important de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (AMCEN) dans la mise en oeuvre de la Composante Environnementale du NEPAD,

Consciente du lien concernant la biodiversité entre la Composante Environnementale du NEPAD et les Accords Environnementaux Multilatéraux (MEAs) comprenant spécialement CMS, AEW, CBD, CITES et Ramsar,

Consciente des problèmes de coordination et du besoin de consultations entre les Pays africains avant et pendant la Réunion des Parties pour bénéficier pleinement des résultats des MEAs.

La Réunion des Parties:

1. *Demande* au gouvernement de la République du Sénégal de solliciter l'Union Africaine de soutenir les Parties contractantes individuelles africaines et d'améliorer la coordination régionale et analyser les aspects juridiques d'une ratification possible en vue de la réglementation de CMS et de l'Accord;
2. *Demande également* au gouvernement de la République du Sénégal de solliciter l'Union Africaine (AU) d'assurer que l'Union obtienne un statut d'observateur aux MEAs pendant la période intérim.